

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

Date d'envoi de la convocation : 14/09/10

Nombre de membres : 63

Exprimés : Pour : 57 – Contre : 0

Nombre de présents : 43

Abstention : 0

Nombre de votants : 57

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille dix, le vendredi 24 Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, AUCHER Philippe, BRISSET Franck, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, COTTEBRUNE Bruno, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, THOMINET Odile, GINET Patrick, LAJOIE Gilbert, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur GANCEL Daniel à Monsieur CAPELLE Jacques, Monsieur AUBERT Daniel à Madame LE FRANCOIS Yveline, Monsieur ROUSSEAU François à Monsieur BRISSET Franck, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LAMOTTE Jean-François, Monsieur DESPLAINS Denis à Monsieur COTTEBRUNE René, Monsieur LECOFFRE Dominique à Monsieur LEGER Roger, Monsieur LAMOTTE Noël à Monsieur LAMOTTE Jean, Monsieur LEROUVILLOIS Gérard à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur CHANTELOUP Denis à Monsieur TIREL Serge, Madame LE COUTOUR Carole à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur SOREL André à Monsieur CADO Maurice, Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur THIEBOT François à Monsieur BONAMY Lucien.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, FAUCHON Patrick, FEUARDENT Serge, LESEIGNEUR Jacques, LE BIEZ Franck, COSNEFROY Jacques.

N° 2010 - 072

OBJET : Electrification rurale – Effacement du réseau de télécommunication en coordination avec l'effacement du réseau électrique – Pont Langlois sur la commune d'Héauville

Exposé

Au titre des travaux électriques annuels – programme 2010 – de la Communauté de Communes des Pieux éligibles au Fond d'Amortissement des Charges Electriques (FACE), le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) a entrepris l'opération d'effacement des réseaux sur la commune d'Héauville au Pont Langlois.

Par convention signée entre le SDEM et FRANCE TELECOM le 19 février 2007, il est prévu dans le cadre de supports communs une mise coordonnée en souterrain des réseaux de télécommunications.

A ce titre, il est notamment prévu une participation de la collectivité pour la confection du génie civil du réseau téléphonique d'un montant estimé à 3 200 € TTC pour un coût de l'opération estimée à 22 300 € TTC.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : décide la réalisation de l'effacement du réseau de télécommunications – Pont Langlois à Héauville.

ARTICLE 2 : accepte la participation de la Communauté de Communes des Pieux s'élevant à 3 200 € TTC au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM), relative à la confection du génie civil, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2010 – nature 657358 (subvention de fonctionnement aux groupements).

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 8/10/10
et publication ou notification
du : 29/09/10



LE PRESIDENT,
Philippe Aucher
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT
Philippe Aucher
Philippe AUCHER